

Penvenan

naturellement...

EDITO

n°26

Automne 2016

Le bulletin municipal n°25 vous présentait les activités nautiques à Port-blanc dans un environnement exceptionnel.

Dans ce bulletin, je vous propose d'avoir un regard sur l'ensemble de notre trait de côte. Nous sommes en présence d'un paysage remarquable mais extrêmement fragile. Lors des élections municipales de 2008, mon groupe « Penvénan Naturellement » vous faisait état de notre volonté de préserver ce paysage, notre qualité de vie. D'ailleurs l'élaboration du P.L.U. en 2011 confirme cette volonté.

Habituons-nous à vivre avec les changements climatiques et accompagnons l'évolution du littoral en accord avec des partenaires (associations, services de l'État, conseil municipal etc.).

Bonne lecture

Cordialement, Michel Deniau,
Maire de Penvénan

Pennad-stur



Er c'hanndig niverenn 25 e oa bet komzet deoc'h eus an obererezhioù merdeñ e Porzh Gwenn, en un endro dispar.

Er gazetenn-mañ e pedan ac'hanoc'h da sellet ouzh hon linenn aod. Emaomp aze gant un dra dispar met kizidik-tre. Da vare ar votadegoù evit an ti-kêr e 2008 e oa bet lavaret gant ma skipailh « Perwenan en ur mod naturel », penaos e fell dimp mirout kaerder hon endro ha kalite hon buhez. Ha just a-walc'h, ar mod ma oa bet savet steuñv lec'hel ar c'hêraozañ e 2011 ac'h ae war ar memes tu hag ar youl-se.

Dav dimp kustumiñ ouzh ar cheñchamantoù amzer ha kemer perzh en endroadur an arvor asambles gant ar c'hevredigezhioù, servijoù ar Stad, ar c'huzul-kêr ha me 'oar-me.

Lennit gant plijadur

A galon ganeoc'h, Michel Deniau,
Maer Perwenan

DOSSIER

Le trait de côte

De manière générale, le littoral définit l'ensemble des terres qui sont influencées par la présence de la mer.

Espace très attractif, le littoral est soumis à des pressions de plus en plus importantes (démographiques, économiques, touristiques). Vivant et mobile, il bouge au gré des courants,

des vagues, des marées, des tempêtes, du changement climatique et de nos aménagements.

Le trait de côte, partie intégrante du littoral, est la ligne qui marque la limite entre le domaine maritime et le domaine continental. Il est défini par le bord de l'eau calme lors des plus hautes marées possibles (marées de 120).



CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur la commune et bulletins municipaux sont sur le site : www.ville-penvenan.com



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Travaux

Labouriou

PENVENAN



Trottoir de Kermarquer

A l'occasion des travaux de prolongation du trottoir de la rue du Dr Pichouron vers le chemin de Kermarquer, le réseau pluvial a été rénové, notamment le raccordement des eaux pluviales des particuliers. En finition, environ une centaine de tonnes d'un sable type « Scrignac » a été posée sur un géotextile. Ces travaux ont été réalisés en deux semaines.

Installation de containers enterrés à Port-Blanc

La mise en place par la Communauté de Communes du Haut-Trégor de containers de tri sélectif et d'ordures ménagères a nécessité le terrassement d'une fouille de 7 m de long par 3 m de large, et de 2,5 m de profondeur. Le terrain rocheux a occasionné une semaine de travaux et la location d'un BRH (Brise Roche Hydraulique).



Peinture routière

La réfection de la signalisation horizontale a été effectuée en utilisant une peinture micro-billée permettant l'adhérence des 2 roues.

Le parking de la halle des sports a été matérialisé : 35 places dont une pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le parking du cimetière de Leur Min a, lui aussi, été tracé sur 18 places dont deux PMR.



Infos pratiques mairie

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59

fax : 02 96 92 74 64

Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 et le samedi matin 9h-12h.

Fermeture le jeudi après-midi.

mairie@ville-penvenan.fr

www.ville-penvenan.com

Permanences des élus en mairie :

Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.

Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.

Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.

Denise Prud'homme, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.

Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.

Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.

Christian Ollivier, communication, culture, information, commerce-artisanat, patrimoine, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Bibliothèque 02 96 92 65 92

Capitainerie 02 96 92 89 11

C.C.A.S. 02 96 92 77 68

Centre de vacances 02 96 92 69 56

www.sejourgroupeportblanc.com

Centre nautique 02 96 92 64 96

www.cnportblanc.fr

École publique 02 96 92 65 18

www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr

Garderie 02 96 92 66 77

École du Sacré-Cœur 02 96 92 72 11

www.sacrecoeur-penvenan.fr

Foyer logement 02 96 92 72 14

Halle des sports 02 96 92 62 50

Salle des fêtes 02 96 92 72 10

OT Côte des Ajoncs, Penvénan

02 96 92 81 09

www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com

CCHT :

Communauté de Communes

du Haut-Trégor 02 96 92 33 46

www.haut-tregor.com

Numéros d'urgence :

Médecins de garde et pharmaciens
appeler le 15

Police 17

Pompiers 18

SAMU 15

Appel depuis un portable 112

Sauvetage en Mer 196

Incivilités !

Aménagé récemment par les employés des services techniques de la commune, l'espace St Gonval est devenu un lieu agréable et unanimement apprécié.

Dans la nuit du 17 au 18 septembre, un ou des individus ont cassé un châtaignier, arraché et volé un panneau de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Des actes gratuits et irresponsables !

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Coût pour la collectivité : 1 000 euros



Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

Du nouveau à l'école publique !

Baptiste Grouhan en CE2-CM bilingue et Ewen Corouge à mi-temps en CM monolingue, sont les nouveaux enseignants.

Cette année, 146 élèves inscrits se répartissent en 7 classes (3 bilingues breton et 4 monolingues), soit à peu près le même effectif que l'an passé.

L'année est placée sous le signe des nouveaux programmes. De plus, le projet d'école élaboré l'année dernière sera mis en application. Cohérence, continuité et coopération seront les maîtres mots.

Toutefois, la situation internationale exige des besoins accrus de sécurité. Un verrouillage systématique des portes et un contrôle des entrées et sorties durant le temps scolaire et périscolaire sont une obligation.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'école, la municipalité étudie les dispositifs qui viendront compléter les mesures déjà prises.

Franck Jan, directeur



Équipe enseignante de l'école publique

2016/2017 au Sacré-Cœur : demandez le programme !

Des nouvelles programmations, de nouvelles têtes blondes, brunes ou rousses, mais une équipe d'enseignants inchangée ... l'année scolaire a démarré sur les chapeaux de roue.

L'école adapte et « ré-enchanté » sa pédagogie en répertoriant ses projets d'année :

- « L'arbre à paroles » proposé par la Compagnie Herborescence sensibilisera les élèves à l'éducation écologique, tout en développant leur sens artistique, acrobatique et littéraire.
- Le spectacle de Noël tout en NOIR et BLANC où l'on renoncera à la couleur mais pas à la fête !
- Les séances sportives en salle, sur les branches de notre arbre, sur les catamarans ou encore à la piscine au cours du 2^e trimestre.
- Le grand voyage au cœur des volcans auvergnats pour les CM.
- « Le permis piéton » qui permet chaque année aux CE d'évaluer les vrais dangers, rejoint l'éducation, puisque « éduquer » c'est montrer le bon chemin !
- Une pédagogie nourrissante pour les élèves de PS et MS qui apprendront à « bien manger », avec l'éclairage de certains professionnels dont le boulanger itinérant de « la main à la pâte ».
- La continuité de la correspondance entre nos tout-petits et ceux de l'école de Pontrieux.
- Un parcours d'éveil musical pour les élèves de Marie-Josée qui accueillera un intervenant de l'école de musique.
- Le chant choral et le bonheur de présenter au théâtre de l'Arche douze nouveaux titres dont l'un en gallo « Saoutons la guedenne » enregistré en studio par nos élèves.



Équipe enseignante de l'école du Sacré-Cœur

Dossier

Le trait de côte

Dunes de Port-Blanc

Le trait de côte, cette limite entre la terre et la mer, se déplace et redessine continuellement le paysage. Il est naturellement mobile, il ne peut pas et ne doit pas être fixé partout. La gestion du trait de côte passe par la compréhension du fonctionnement du littoral, la connaissance des phénomènes et des risques, leurs analyses et leurs suivis.

■ Les aléas et les risques

L'**érosion** entraîne le déplacement du trait de côte vers l'intérieur des terres. L'étude sur l'érosion côtière à Penvénan a permis de mettre en évidence un faible recul dans le secteur de l'anse de Pellinec.

L'**accrétion** se définit par la progression de l'espace terrestre sur l'espace marin et se traduit par l'accumulation de sédiments. C'est un phénomène plutôt rare dans notre région.

Les phénomènes d'érosion et d'accumulation sédimentaire sont, à l'origine, des processus naturels d'évolution du littoral, mais l'action de l'homme sur le littoral les aggrave considérablement.

La **submersion** se caractérise par l'inondation temporaire de zones basses situées en arrière du trait de côte, lors de conditions météorologiques et de marées défavorables. Dans les Côtes d'Armor, le trait de côte est généralement figé par des ouvrages de défense contre la mer.

■ Les enjeux

Les enjeux sont d'ordre humain en raison d'une urbanisation plus importante sur le littoral, d'ordre économique par l'activité touristique et d'ordre environnemental par la présence de zones naturelles (marais).

"L'influence de l'homme sur le littoral a accentué sa vulnérabilité aux phénomènes de submersion marine lors des tempêtes".



Érosion dans l'anse de Pellinec

■ Les acteurs

La gestion des risques côtiers consiste tout d'abord à identifier les acteurs concernés. Ils interviennent à différentes échelles (nationale, régionale, locale) dans la gestion des risques. Citons entre autres :

- Les services de l'État
- Les établissements publics à caractère scientifique
- Le conservatoire du littoral
- Les collectivités locales
- Les associations locales et de défenses de l'environnement, ou associations nationales
- Les propriétaires et riverains

La réglementation

Le préfet est garant de la sauvegarde du domaine public maritime. Son assentiment est obligatoire avant toute implantation sur ce domaine.

La Loi de 1807, texte de référence de la lutte contre l'érosion marine, spécifie que les propriétaires ont la responsabilité de la protection de leur bien.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de concilier les activités humaines et de préserver la diversité biologique.

La Loi littoral de 1986 encadre l'aménagement du littoral. Elle interdit, en dehors des espaces déjà

urbanisés, la construction sur une bande large de 100 m à compter de la limite haute du rivage.

L'article 27 précise « qu'il ne peut être porté atteinte à l'état naturel du rivage, de la mer, notamment par endiguement, enrochement, remblaiement, sauf pour des installations ou autres qui ont donné lieu à une déclaration d'utilité publique ».



Tempête par grande marée à Port-Blanc mars 2016

La gestion du trait de côte

Jusqu'à ces dernières années, la lutte contre l'érosion marine était quasi-systématique quels que soient les sites ou la nature des intérêts à protéger. Il faut s'adapter à cette évolution plutôt que de s'efforcer de la contrarier. Lorsqu'il n'y a pas d'enjeu majeur, le choix de ne pas intervenir peut être l'une des meilleures solutions. En observant et en surveillant le trait de côte, en identifiant les zones à risques, des stratégies locales, avec l'aide des services de l'État, peuvent être élaborées.

La gestion intégrée du trait de côte repose sur la cohérence entre les options d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire, les mesures de prévention des risques et les opérations d'aménagement du trait de côte.

La protection et la restauration des éco-systèmes côtiers (zones humides, cordons dunaires...) constituant des espaces de dissipation de l'énergie de la mer contribuent ainsi à limiter l'impact de l'érosion côtière sur les activités et les biens..

Des lieux à risques

La Digue des dunes,

propriété de la commune, longueur : 220 mètres, classée C*. Le perré des dunes n'a pas été conçu comme un ouvrage de protection contre les submersions marines mais comme un ouvrage de lutte contre l'érosion régressive du massif dunaire.

La Digue du boulevard de la mer,

domaine public avec concession à la commune, longueur : 390 mètres, classée C*.

Réalisée en 1969, elle a remplacé un ancien mur de défense édifié pendant la seconde guerre mondiale par l'organisation Todt**. Cet ancien mur est encore visible à l'ouest de la zone.

Elle n'a fait l'objet d'aucune prescription formelle lui donnant un objectif de protection. Une submersion marine de la zone protégée est possible par débordement et ne constitue pas un mode de défaillance.

Une défaillance par l'apparition d'une brèche liée à de l'érosion de contact, compte-tenu d'une dégradation marquée du perré, est la plus probable. Cependant, compte-tenu de la largeur de l'ouvrage, et dans des conditions de gestion et d'entretien normales, la probabilité de l'apparition d'une brèche traversante est relativement faible.

A noter que le cordon de galets du Launay ne relève pas de la gestion du trait de côte de la commune.



Digue des dunes

Plutôt que de lutter contre la mer parfois dans l'urgence, il nous faut absolument accompagner l'évolution du littoral et nous y adapter.



Marais du Goaster

Les actions et obligations liées aux digues

Le préfet notifie au propriétaire l'obligation de réalisation d'une étude de danger pour chacun des ouvrages concernés. Étude réalisée et réactualisée tous les 10 ans par un organisme agréé. De plus, une surveillance en continu de l'ouvrage doit être assurée par le gestionnaire (la mairie) ainsi qu'une visite annuelle programmée, généralement à la sortie de l'hiver.

Aussi, des visites de surveillance consécutives à des événements particuliers sont déclenchées par le gestionnaire dès qu'un coup de mer notable touche la commune.

Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu.

Suite à celles-ci, le gestionnaire doit assurer, si nécessaire, les travaux d'entretien (exemple : les travaux en cours sur le boulevard de la mer).

* Le Code de l'environnement détermine 3 classes en fonction de la hauteur de l'ouvrage et de la population concernée.

** L'Organisation Todt était un groupe de génie civil et militaire de l'Allemagne nationale socialiste portant le nom de son fondateur Fritz Todt.



Commémoration 14-18

Carte d'époque, fonds bibliothèque municipale de Penvénan

1916 : l'année terrible. Elle reste et restera pendant bien longtemps encore dans toutes les mémoires. Elle est associée au souvenir de Verdun, l'une des batailles les plus longues de la Grande Guerre mais aussi à celui de la Somme. D'autres noms résonnent également : le Fort de Vaux, le Mort-Homme, Douaumont...

Sur les 110 hommes dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts de la commune, 17 ont disparu en 1916.

Verdun, une bataille devenue symbole de la Grande Guerre. Quatre de nos compatriotes ont vécu ces temps tragiques et douloureux et sont décédés durant la bataille de Verdun : Théophile Le Cozannet, Yvon Prigent, Joseph Derrien, François Savidan. Sans carnet de guerre ou lettre de correspondance, seuls les carnets de route des divers régiments nous ont permis de retracer leurs derniers jours.

■ Théophile Le Cozannet

Né le 6 septembre 1876 à Kerbeulven, fils de Sylvain et de Marie Gélard. Théophile est l'oncle de Yves Le Cozannet, Maire de Minihi-Tréguier et député des Côtes-du-Nord. Il se marie avec Hélène Savidan. Le 10 juin 1916, il rejoint le 225^{ème} régiment d'infanterie (RI) stationné à Fleury devant Douaumont, petit village de la Meuse situé dans la forêt de Verdun. Le 7 juillet, le journal de campagne note :

« Attaque à 3h15, l'ouvrage de Thiaumont est repris presque aussitôt ; à 8h45, contre-attaque allemande, qui refoule nos troupes jusqu'à leurs anciennes lignes. 14 tués - 1 officier et 62 hommes blessés - 60 disparus - 15 déserteurs ».

Théophile Le Cozannet, mentionné dans le journal de campagne, fait partie des hommes morts au combat le 7 juillet 1916.

■ Yvon-Marie Prigent

Né le 2 mai 1892 à Penvénan, fils d'Yves et Marie-Louise Le Bideau. Il habite St Gonval en 1906. Soldat de 2^{ème} classe, il est incorporé au 71^{ème} RI. Fin mai, le régiment rejoint le secteur du Mort-Homme, au nord de Chattancourt près de Verdun.

Un témoin du 71^{ème} RI note le 6 juin 1916 :

« Le bombardement, est ici incessant, dominé par les tirs de l'artillerie lourde jusqu'au 280 mm. Ce jour là, des pièces à longue portée nous écrasent plusieurs abris [...] Toute communication avec l'arrière est impossible le jour, très difficile la nuit. [...] Les conditions de vie des soldats s'en ressentent, d'autant plus que les possibilités offertes aux poilus pour se protéger restent limitées. Nous n'avons pas d'abris, les hommes sont couchés dans des éléments de tranchées à peine creusées. Rapidement, la fatigue s'accumule, d'autant qu'en raison du bombardement, les



hommes ne peuvent se reposer de jour et travaillent la nuit. Le bombardement nous empêche tout ravitaillement, il faut se contenter des vivres de réserve, nous n'avons même pas d'eau. » Ce jour là, 56 hommes ont été tués, blessés ou disparus. *« Nous fimes quatre prisonniers »* précise le journal de campagne. Ce 6 juin, Yvon Prigent est tombé à l'âge de 24 ans.

■ François-Marie Savidan

Né le 8 février 1896 à Penvénan fils de François et de Marie-Françoise Le Brouder. En 1906, il habite Pen Prat. Soldat de 2^e classe au 102^e RI, il est blessé le 29 octobre 1916 à Douaumont (Meuse) et décède le lendemain des suites de ses blessures. Il avait 20 ans.

■ Joseph Derrien

Né le 3 novembre 1884 à Penvénan, fils de François et de Marguerite Le Bitoux. Il habite Guermeur en 1906 et se marie avec Françoise Toulouzan. Il est soldat au Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc. Le 14 juin, le journal de campagne de son régiment mentionne :

• *« Une reconnaissance (allemande) sortant du Fort-de-Vaux est accueillie à coups de fusil et rebrousse chemin. Le bombardement quoique aussi violent devient intermittent et les pertes diminuent au fur et à mesure que les tranchées s'améliorent ».*

• *Le 15 au soir, le régiment a été relevé et va cantonner à Haudainville « Pertes : troupe 32 tués - 46 blessés ».*

Joseph Derrien est tué le 15 juin 1916 lors de la vaine tentative de reprise du Fort-de-Vaux ordonnée par le Général Nivelle.

(Pour information : après une bataille héroïque, le 7 juin 1916 à 6h30 du matin, le Commandant Raynal remet la reddition du Fort-de-Vaux aux allemands.)



Casemates du Fort-de-Vaux



Accession à la propriété : une aide financière communale

Le conseil municipal de Penvénan a voté, le 8 juin dernier, une mesure pour favoriser l'accession à la propriété des particuliers.

- **L'objectif de cette aide** est de permettre à des jeunes ménages* à revenus modestes, d'accéder à la propriété, d'un logement neuf, d'un logement ancien ou d'un terrain à bâtir.
- **Le montant de l'aide financière** attribué est fixé à 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 et 4 000 € si supérieur ou égal à 4.
- **L'octroi de ces subventions** est limité aux critères d'éligibilité suivants :
 - le bien doit constituer la résidence principale de l'acquéreur, qui doit s'engager à ne pas le revendre avant une période de 5 ans, sauf cas particulier (décès, divorce, mutation...),
 - le bien doit être situé sur le territoire de la commune de Penvénan,
 - l'acquéreur ne doit pas avoir été propriétaire dans les 5 dernières années,
 - les revenus de l'acquéreur sont plafonnés et correspondent aux revenus d'accès au logement social (plafonds P.L.U.S.)

Constructions neuves sur terrain nu :

- le coût du terrain est plafonné à 70 000 € (hors frais de notaire)

Acquisitions dans l'ancien :

- logement achevé depuis plus de 10 ans
- coût d'acquisition plafonné à 170 000 € (hors frais de notaire)

- **Le financement de l'opération** doit être constitué d'un prêt d'au moins 80% du coût global de l'opération.

Il convient de déposer la demande d'aide après signature du compromis de vente et avant la signature de l'acte définitif. Pour tous renseignements sur cette aide financière, contacter la Mairie.

*Jeune ménage : dont la somme des âges est au plus égale à 70 ans.

POINT INFO HABITAT

- BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR VOTRE PROJET DE RÉNOVATION
- TROUVER UN TERRAIN À BÂTIR
- FAIRE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ
- S'INFORMER SUR LES DISPOSITIFS FINANCIERS
- S'INFORMER SUR LA LOCATION

02 96 05 93 50
info.habitat@lannion-tregor.com

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Des aides financières peuvent être proposées aux propriétaires pour la réalisation d'un projet d'assainissement non collectif selon certaines conditions, actuellement en vigueur.

■ Un prêt à taux zéro

Conditions :

- Être propriétaire de l'habitation au 31 décembre 2012
 - L'habitation doit être la résidence principale ou occupée 8 mois/an.
- Le prêt est remboursable sur 10 ans maximum et son obtention n'est pas soumise aux conditions de ressources.

■ Des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)

Conditions :

- Filière d'assainissement non collectif diagnostiquée « non conforme » avant le 31 décembre 2012.
 - Filière avec pollution avérée (rejet visible).
 - Être propriétaire de l'habitation avant le 1^{er} janvier 2011
 - Assainissement existant avant le 9 octobre 2009
- Montant de la subvention : 60% plafonnée à 8500 € TTC études et travaux.

Les travaux devant être réalisés dans les deux ans qui suivent l'octroi de la subvention délivrée par l'AELB.

Pour tout renseignement sur ces aides contacter le service du SPANC de la Communauté de Communes du Haut-Trégor à la maison du développement au 02 96 91 33 12 (lundi au vendredi 9h-12h/13h30-16h30 sauf mercredi après midi).



Tout savoir *Goût pep tra*

■ 2017 : année électorale !

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales, en vous présentant à la mairie, ou par correspondance, ou sur le site internet www.service-public.fr en justifiant votre identité et votre attachement à la commune. La prochaine refonte électorale intervenant en 2017, chaque électeur recevra une nouvelle carte par courrier. Signalez tout changement d'adresse en mairie afin que cette nouvelle carte vous parvienne.

■ Info recensement

Le recensement de la population organisée par l'INSEE se déroulera à Penvénan du 19 janvier au 18 février 2017. Des agents recenseurs se présenteront au domicile et il sera également possible de se faire recenser par internet.

8

Don du sang

L'association des Donneurs de Sang bénévoles du Trégor remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la collecte de sang du 18 août dernier à Penvénan. 78 personnes se sont présentées et 61 personnes ont pu donner leur sang.



■ Pass'âge

Un point d'accueil et d'écoute destiné aux jeunes de 12-30 ans et aux parents désemparés.

L'équipe de professionnels, constituée de deux psychologues et d'une éducatrice spécialisée, vous accueille, gratuitement et en toute confidentialité.

- les jeunes : le mercredi (9h15 - 12h30 et 13h30 - 17h15), jeudi (13h30 - 20h) et vendredi (14h30 - 19h30) et,
- les parents : le vendredi (9h - 14h).



Pratique

17, rue Joseph Morand
à Lannion (22300)
Tél : 02 96 23 24 71
Mail : beauvallon.passage@orange.fr

Calendrier des fêtes

Octobre

Merc. 19 : *l'heure du conte pour les petits, avec Julie, bibliothèque municipale*

Sam. 22 : *l'heure du conte pour les grands avec Julie et Élodie, bibliothèque municipale*

Novembre

Mar. 8 : *commémoration 14-18, lecture à voix haute, bibliothèque municipale*

Mar. 22 : *rencontre lecteurs « Envie de lire » nouvelle thématique, bibliothèque municipale*

Décembre

Sam. 3 : *loto, société de chasse la Trégoroise, salle des fêtes*

Dim. 11 : *marché de Noël, salle des fêtes*

Merc. 14 : *l'heure du conte « Spécial Noël » pour les petits, avec Julie, bibliothèque municipale*

Jeu. 15 : *Spectacle de Noël pour les enfants, comité des fêtes, salle des fêtes*

Sam. 17 : *l'heure du conte « Spécial Noël » pour les plus grands, avec Julie et Élodie, bibliothèque municipale*

■ Etat civil

Naissances :

- Léa Héloïse OLLIVIER, le 13/06
- Alexandre SCHOUTEN, le 30/08

Ils nous ont quittés :

- Renée NIGET BIEZ, le 01/06
- Yves MONCUS, le 16/06
- Aimée RABBÉ LE DIUZET, le 16/06
- Claude LEBRETON, le 25/06
- Andrée SOLLIER LE DORRÉ, le 27/06
- Marie BIERWISCH LE TYNEVEZ, le 30/06
- Claire MOUTON FRANÇOIS, le 07/07
- Alice DERRIEN LE GUYON, le 20/07
- Marie NICOLAS JEGOU, le 24/07
- Guy BÉDEL, le 28/07
- Thérèse OLIVIER LECOQ, le 01/08
- Jeanne DANGLADE APERT, le 03/08
- Alexandrine LE DRET GUIZOUARN, le 31/08

Mariages :

- Caroline DESHAYES et Alexandre DAVID, le 04/06
- Colette PILON-BOUCHEZ et Daniel LE GAD, le 16/06
- Stéphanie DUVAL et Florent CORNIOU, le 23/07
- Audrie MEDAS et Pierre RYCKEBUSCH, le 06/08

Directeur de la publication : Michel Deniau - Responsable rédaction : Christian Olivier
Rédaction : Isabelle Savidan Logiou
Remerciements à : Didier Froux (DDTM), Gildas Savidan, Sylvette Moal, Jean-Yves Le Merrer, Gabrielle Guillem
Crédit photos : fonds municipal, Thinkstock
Réalisation : Le Studio • 02 96 48 41 98